

INFORMATION

Les informations paraissant sous cette rubrique sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

The information presented under this heading is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Association
du personnel
CERN

Staff
association
CERN

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

10 octobre 1995

INDICE DE VARIATION DES COUTS POUR 1996: discussion par le Comité des Finances du 27 septembre 1995

Résumé: discussion du Comité des Finances (FC) du 27 septembre sur les indices pour 1996.

Comme chaque année à la même époque, la Direction donne au FC des indications sur le calcul de variation des coûts pour l'année suivante. Une discussion était prévue pour la réunion du FC du 9 novembre, après une discussion dans le Forum tripartite (TREF) le 8 novembre. Comme vous allez le voir, plusieurs délégations ont indiqué leurs positions avant même que ces discussions aient eu lieu. Le texte qui suit reprend des notes prises en séances par l'Association du personnel, à l'exclusion de ce qui concerne l'indice du budget du matériel.

Le PRESIDENT du FC signale que le document [CERN/FC/3781/Rev., du 12 septembre 1995] a été donné pour information et qu'il est basé sur les informations préliminaires disponibles sur le calcul de l'indice de variation des coûts¹.

Le Directeur de l'Administration rappelle les méthodes qui concernent l'indice d'ajustement des salaires et l'indice du matériel, chacune comportant plusieurs éléments. Puis il signale une petite erreur, p.3, § 2,1,2, deuxième alinéa: il est exact que les traitements de la fonction publique suisse n'ont pas eu d'augmentation réelle pour 1995 mais il est faux d'écrire que leurs traitements ont suivi le mouvement du coût de la vie pertinent, car il n'y a pas eu pour eux de compensation de l'augmentation du coût de la vie égale à 0,4%.

Il indique ensuite les données actuelles² et résume les résultats:

indice moyen pondéré des salaires:	1,58%
indice global du personnel:	1,98%
indice du matériel:	- 0,20%
indice global du budget:	1,00%

Il conclut que l'indice ne sera pas de 2% comme inclus dans la planification budgétaire et permettra une économie donc un report pour 1997 supérieur de quelques 7 MCHF au-delà de ce qui était prévu dans le plan et il invite le FC à prendre note de ces informations.

Le délégué allemand³ montre son intérêt pour la petite erreur signalée et estime qu'il faut tenir compte de la "croissance négative" des traitements de la fonction publique fédérale suisse dans le calcul de l'indice des salaires: le chiffre de 1,58% devrait donc diminuer. Il demande à recevoir un document révisé avec le résultat du calcul ainsi corrigé.

Le Directeur de l'Administration répond que, comme l'année précédente, le calcul actuel conduisant à 1,58% ne tient pas compte de l'augmentation négative.

La déléguée du Royaume-Uni⁴ soutient la demande du délégué allemand pour que l'indice des salaires soit calculé en tenant compte de l'augmentation négative mentionnée plus haut.

Elle signale, par ailleurs, que TREF a discuté de changements proposés par la Direction pour les cotisations à l'assurance maladie, qui modifieront la ligne budgétaire correspondante, et demande l'effet de la proposition sur l'indice de variation des coûts.

Le délégué des Pays-Bas⁵ prend note du document mais juge utile d'indiquer assez tôt à la Direction ce que sa délégation pense au sujet de l'attribution de l'indice: la délégation néerlandaise demandera l'indice le plus petit

¹ traduit de l'Anglais par l'Association

² que nous avons déjà indiquées dans le Bulletin n° 95/39

³ noté d'après la traduction simultanée en Français

⁴ traduit de l'Anglais par l'Association

⁵ traduit de l'Anglais par l'Association

possible, voire zéro, ce qui n'est pas injustifié lorsque l'on regarde la croissance rapide du franc suisse, qui donne au CERN un supplément de pouvoir d'achat, compte tenu aussi qu'un pourcentage appréciable du personnel vit en France.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle qu'il n'est pas prévu de débat maintenant et que celui-ci aura lieu en novembre. Il s'assure que la remarque du délégué néerlandais ne concerne que l'indice du personnel et que le budget global restera fixé comme prévu.

Le délégué suisse donne des informations sur l'évolution des traitements de la fonction publique fédérale suisse:

- pendant plusieurs années, il n'y a pas eu de réévaluation en termes réels;
- l'adaptation au renchérissement n'a été que partielle en 1993 et 1994;
- en 1995, il n'y a pas eu de compensation du tout et un sacrifice a été demandé à tous les cadres, allant de 1% à 3% selon les grades⁶;
- pour 1996, l'inflation à la fin août [1995] était de 2%, il est estimé qu'elle sera un peu supérieure à 2% en décembre [1995], mais l'augmentation des traitements ne sera que partielle, de l'ordre de 1%.

Le délégué allemand⁷ mentionne les développements salariaux dans la fonction publique fédérale en Allemagne: augmentation nominale minimale de 1% mais prélèvement de solidarité, augmentation de l'impôt sur le revenu pour le développement de la partie est de l'Allemagne entraînant une réduction notable du salaire disponible ("take-home pay").

Comme la délégation néerlandaise, il estime que le pouvoir d'achat accru du franc suisse doit être pris en compte et signale, en outre, que les États membres, qui doivent payer leurs contributions en francs suisses, doivent donc verser plus dans leur monnaie nationale: par exemple plus de 4 MCHF supplémentaires cette année, charge supplémentaire qui n'a rien à voir avec le développement des salaires [?].

Il ajoute que le document montre un développement semblable à celui de l'année

précédente et nécessitera une discussion étendue dans TREF, indique que sa délégation ne voit pas de différence importante avec 1994-1995 [?]. Il affirme que dans les États membres, les développements sont très modérés lorsqu'il n'y a pas de diminution et demande que l'argent du budget soit gardé pour le LHC et que tous les moyens possibles soient utilisés pour faire des économies, y compris un indice du personnel nul en toute hypothèse puisque l'indice global est nul, en vue du LHC;

Il conclut en annonçant qu'il prendra la même position que l'année précédente.

Le délégué français, en ce qui concerne la fonction publique française, signale que le gouvernement vient de présenter un projet de budget qui prévoit le gel des traitements des fonctionnaires et déclare qu'il devra tenir compte de cet élément en décembre.

Le délégué italien estime que le problème est le même que l'année précédente. Il signale que, en Italie, la situation des salaires est pire dans le secteur public où le pouvoir d'achat des fonctionnaires a diminué par 20% en 1995 [94?].

Il ne peut donc pas accepter d'augmentation ou de récupération de l'inflation et considère que la situation est similaire à celle de l'année précédente et méritera un traitement similaire.

Le délégué portugais ne veut pas répéter ce qui a été dit par les autres États membres.

Pour le moment, nous réservons nos commentaires pour la réunion de TREF, les 17 et 18 octobre, mais signalons tout de suite que le Comité exécutif de l'Association a décidé d'organiser

**trois réunions pour le personnel
le 1er novembre (2 en Français)
le 2 novembre (1 en Anglais)**

nous aurons ainsi la possibilité, non seulement de vous indiquer les informations officielles que nous avons concernant l'évolution des traitements dans les fonctions publiques nationales des États membres, mais aussi de faire **le point sur l'ensemble des questions touchant les conditions d'emploi** qui doivent faire l'objet de décisions en cette fin d'année, **et de préparer la réunion du FC du 9 novembre**. Dès à présent, retenez ces dates, les détails vous seront fournis prochainement.

* * * * *

⁶ d'après nos informations, il y a eu simultanément une diminution du temps de travail

⁷ noté et traduit d'après la traduction simultanée en Anglais

CONSEIL DU PERSONNEL

La 366^e réunion du Conseil du Personnel aura lieu :

VENDREDI 20 OCTOBRE 1995, à 14h.30
Salle du Conseil - Bâtiment Principal - 1^{er} étage

1. Election du Président de séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Activités du Comité exécutif : réunions CCP des 6 et 20 octobre, Assemblée générale du 12 octobre, etc.
4. Elections aux Comités et Commissions
5. Collectes à Long Terme - approbation du nouveau projet
6. Elections aux Comités et Commissions - résultats
7. Réunions de TREF (26 septembre et 17-18 octobre) et du Comité des Finances (27 septembre) : compte-rendu et suivi
Préparation de la réunion TREF (8 novembre) et du Comité des Finances (9 novembre)
8. Divers

Les réunions du Conseil sont publiques et vous pouvez y assister.